

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Le 25 octobre 2018, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 22 octobre 2018.

Etaient Présents : Mmes DURAND – NEVISSAS – BARTH – CHAMPION
MM GARDANT - VINCENT - CERVINO

Excusés : Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme CHAMPION

Absent : M. GARGIULO

Secrétaire de séance : M.CERVINO Vincent

Madame La Maire demande au conseil municipal s'ils sont d'accord pour rajouter 2 délibérations, le conseil municipal accepte.

Délibération approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 2 octobre 2018.

Madame la Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est réunie le 2 octobre 2018 sur l'évaluation du transfert des charges liées au transfert des compétences PLUi, GEMAPI, MSAP et aux modifications des enveloppes de voirie.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'évaluation du transfert des charges par la CLECT doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseillers municipaux dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L5211-5 du CGCT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 2 octobre 2018.

Délibération approuvant le règlement de voirie élaboré par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Madame la Maire donne lecture du projet de règlement de voirie élaboré par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de règlement de voirie élaboré par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et l'intègre comme règlement de voirie communal.

Délibération pour location du bâtiment de l'ancienne école pour des activités lucratives

La Maire rappelle que la salle occupée par les activités (zumba, théâtre...) organisées par l'association des « bulles et des grains » sont des activités payantes par les usagers. A ce titre et afin de couvrir les frais de fonctionnement de ce bâtiment (eau, électricité, chauffage) il est nécessaire d'établir un contrat de location à l'année.

250 € pour l'année.

Location de septembre à septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

D'AUTORISER la Maire à signer tout document relatif à cette location.

Délibération pour location de la salle « Papillon » pour activités lucratives

La Maire rappelle que la salle « Papillon » occupée par l'activité Yoga organisée par Monsieur Loran MALEGUE est une activité payante par les usagers. A ce titre et afin de couvrir les frais de fonctionnement de cette salle (eau, électricité, chauffage) il est nécessaire d'établir un contrat de location à l'année.

200 € pour l'année.

Location de septembre à septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

D'AUTORISER la Maire à signer tout document relatif à cette location.

Retour sur la concertation du PLU. Réflexion à mener sur l'intégration des éléments donnés par les habitants dans les orientations du PADD.

La concertation effectuée auprès des habitants va vraiment permettre d'étoffer les orientations du PADD. L'équipe municipale va pouvoir travailler avec les documents de restitution et en faire part à Thomas INSELIN.

Point sur les commissions de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

- Distribution des badges pour les ordures ménagères à partir du 26 novembre jusqu'au 15 janvier 2019, permanences sur Lanas les jeudis et samedis matins pour la distribution des badges. Les badges pourront être également retirés dans n'importe quelle commune de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Une réunion publique aura lieu le 7 décembre 2018 à 18h30 salle « Papillon » pour informer au mieux les habitants sur l'organisation du ramassage des ordures ménagères. Des flyers leur seront également adressés.
- Petit patrimoine : Le dossier sera déposé afin d'obtenir la subvention (50% des travaux) de la part de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.
- Bilan énergétique sur le territoire de la Communauté de Communes présenté lors d'une réunion par l'Agence Locale Energie Climat (ALEC)

DIVERS :

- Dimanche 11 novembre 2018 rendez-vous à 11h pour la cérémonie de commémoration.
- Marché de Noël : Dimanche 2 décembre 2018
- Téléthon : samedi 8 décembre 2018
- Noël des enfants : samedi 15 décembre 2018
- Vœux du maire : samedi 5 janvier 2019 à 18h
- Repas du CCAS : Dimanche 10 février 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien